

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de
BRIGNOLES



Mairie de Régusse
83630
Téléphone : 04 94 70 16 23

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
ARR-PM-N°2026-005
Portant réglementation temporaire de la
circulation et du stationnement

MARCHE D'HOMMAGE
AU DOCTEUR FRENDY

Le Maire de la Commune de Régusse,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route ;

CONSIDÉRANT l'organisation d'une marche en hommage au docteur Frendo,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la voie publique,

ARRÊTÉ

Article 1 – Objet de la manifestation

Une marche d'hommage au Docteur Frendo est organisée le samedi 24 janvier 2026, de 14h00 à 16h00.

Article 2 – Itinéraire

Le cortège empruntera l'itinéraire suivant :

- Départ : Parvis de la Mairie
- Passage par cours Alexandre Gariel
- Arrêt devant le cabinet médical (observation d'une minute de silence)
- Poursuite de la marche jusqu'aux Moulins
- Fin de la manifestation vers 16h00

Article 3 – Circulation

La circulation sera interrompue ou régulée temporairement sur les voies concernées par le passage du cortège entre 14h00 et 16h00, selon l'avancement de la marche.

Article 4 – Stationnement

Le stationnement pourra être interdit temporairement sur les axes concernés afin de garantir la sécurité et la fluidité du cortège.

Article 5 – Sécurité

La police municipale et les forces de l'ordre sont chargées de l'exécution du présent arrêté et de la sécurisation du parcours.

Article 6 – Publication

Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame la responsable de la Police Municipale et toutes personnes habilitées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 – Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Régusse le 22 janvier 2026

Le Maire,

Renée JEANNERET

